

Extrait du registre <u>DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Le 14 mars 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame LEVRARD Françoise

<u>Présents</u>: 13 Date de convocation du conseil municipal: 01/03/2015

Ordre du jour :

- -Avis sur dossier EARL BRISSAULT Parcé sur Sarthe
- -Adoption sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2013
- Demande de subvention DETR
- Devis tracteur tondeuse
- Devis bâtiment parking salle polyvalente
- Vote du compte de gestion assainissement 2015
- Vote du compte administratif assainissement 2015
- Vote du BP 2016 assainissement
- Vote du compte de gestion commune 2015
- Vote du compte administratif commune 2015
- Vote du BP 2016 commune
- Subventions 2016
- vote des taux
- question diverses

Votants: 13

Présents: Mmes Ribot - Gaignard – Regner - Tetu-Edin - Fleurance

Mrs Regner–Babaï – Lebreton – Timmerman- Danvert-Cartier-Charton

Absentes excusées: Mme Lhomer – Mme Houdoin

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Gaignard Nathalie a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 8 février 2016 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Délibn°14-03-16-01

Objet: Avis sur dossier

Installations classées pour la protection de l'environnement Consultation du public sur demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2111-2 de la nomenclature des installations classées, présentée par l'EARL BRISSAULT pour l'extension d'un élevage avicole avec actualisation du plan d'épandage situé aux lieux-dits « Crève cœur et la Pilière » sur la commune de Parcé sur Sarthe.

Madame Le Maire présente aux Conseillers Municipaux le dossier de l'EARL BRISSAULT concernant l'extension d'un élevage avicole avec actualisation du plan d'épandage situé sur la commune de Parcé sur Sarthe aux lieux-dits « Crève cœur » et « La Pilière ».

Après étude et délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil n'a pas de remarques concernant ce dossier et émet un avis favorable.

Délibn°14-03-16-02

<u>Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013</u>

Madame Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :
ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2013.

Délibn°14-03-16-03

Objet: Achat tracteur tondeuse

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un tracteur tondeuse en remplacement de l'actuel.

Monsieur REGNER Daniel, 3^{ème} adjoint, en charge de ce dossier, présente les différents devis reçus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de GELOT jardinage pour un montant de 27 950 € HT soit 33 540 € TTC moins les 9 000 euros de reprise du tracteur tondeuse actuel.

Objet: Achat plateau

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau plateau pour transporter le tracteur tondeuse.

Monsieur REGNER Daniel, 3^{ème} adjoint, en charge de ce dossier, présente les différents devis reçus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de GELOT jardinage pour un montant de 2 340 euros HT et les options suivantes :

- Roues de secours avec son support 142 €HT
- Main courante rabattable 143 € HT
- Paire de rampes 275 €HT

Notre remorque actuelle est reprise pour un montant 900 €.

Délibn°14-03-16-05

Objet : Bâtiment communal à côté de la salle polyvalente

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment communal situé à côté de la salle polyvalente est fissuré sur le pignon et menace de tomber.

Un architecte de la CAUE est passé sur site. Une convention sera faite.

Le Conseil Municipal:

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la CAUE.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du Patrimoine Rural non protégé et toutes autres subventions.

Délibn°14-03-16-06

<u>Objet : Approbation du compte de gestion ASSAINISSEMENT – exercice 2015</u>

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibn°14-03-16-07

<u>Objet : Approbation du compte administratif ASSAINISSEMENT – exercice 2015</u>

Le Conseil Municipal réuni sous La Présidence de Jacques TIMMERMAN délibérant sur le compte

administratif de l'exercice 2015 dressé par Mme LEVRARD Françoise, après s'être fait présenter le budget primitif,

COMPTE ADMINISTRATIF: ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISS	SEMENT	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		37 986.68		127 165.98		165 152.66
Opérations de l'exercice.	28 315.07	58 687.73	156 735.75	34 768.72	185 050.82	93 456.45
TOTAUX	28 315.07	96 674.41	156 735.75	161 934.70	185 050.82	258 609.11
Résultat de clôture		68 359.34		5 198.95		73 558.29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		68 359.34		5 198.95		73 558.29
RESULTATS DEFINITIFS		68 359.34		5 198.95		73 558.29

^{2°} Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes;

^{1°} Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

^{3°} Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

^{4°} Arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus ;

Objet : Affection du résultat 2015- Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 Considérant les résultats identiques du compte de gestion 2015 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement de la SF	Résultat de l'exercice 2015	Résultats cumulés (le résultat de la section investissement s'inscrira à la ligne 001	Reste à réaliser 2015	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	127 165.98		-121 967.03	5 198.95			5 198.95
Fonctionnement	37 986.68		30 372.66	68 359.34			68 359.34

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2015	68 359.34
Affectation obligatoire:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (Cpte 1068)	-
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (Cpte 1068)	
Affectation complementance of reserves (Cpte 1006)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (Cpte 002)	68 359.34
	-
Total affecté au Cpte 1068	•
Déficit global cumulé au 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibn°14-03-16-09

Objet: Approbation du compte de gestion COMMUNE – exercice 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figuran bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnance qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire budgets annexes.
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibn°14-03-16-10

Objet: Approbation du compte administratif COMMUNE – exercice 2015

Le Conseil Municipal réuni sous La Présidence de Jacques TIMMERMAN délibérant sur le compte

administratif de l'exercice 2015 dressé par Mme LEVRARD Françoise, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF: ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		355 321.04	398 284.23		42 963.19	
Opérations de l'exercice.	552 328.18	779 159.77	129 229.75	449 831.18	681 557.93	1 228 990.95
TOTAUX	552 328.18	1 134 480.81	527 513.98	449. 831.18	1 079 842.16	1 584 311.99
Résultat de clôture		582 152.63	77 682.80			504 469.83
Restes à réaliser			5 781.84		5 781.84	
TOTAUX CUMULES		582 152.63	83 464.64			498 687.99
RESULTATS DEFINITIFS		582 152.63	83 464.64			498 687.99

^{2°} Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes;

^{3°} Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

^{4°} Arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus ;

Objet : Affection du résultat 2015- Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant les résultats identiques du compte de gestion 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement de la SF	Résultat de l'exercice 2015	Résultats cumulés (le résultat de la section investisseme nt s'inscrira à la ligne 001	Reste à réaliser 2015	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-398 284.23		320 601.43	-77 682.80	5791.84	- 5781.84	-83 464.64
Fonctionnement	660 241.73	304 920.69	226831.59	582 152.63			582 152.63

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2015	582 152.63
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (Cpte 1068)	83 464.64
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (Cpte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (Cpte 002)	498 687.99
Total affecté au Cpte 1068	83 464.64
Déficit global cumulé au 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibn°14-03-16-12

Objet: Subventions 2016

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2016 aux associations et autres organismes.

Madame Le Maire propose de maintenir les subventions aux associations de Vion, de doubler la subvention du Comité des fêtes et de ne pas verser de subventions aux associations et écoles extérieures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes :

		Subvention accordée pour 2016
	AFN	224
	AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	306
	BOULE DE FORT - AVENIR DE VION	224
	COMITE DES FÊTES	448
Associations	CYCLO CLUB	224
de Vion	ECOLE DE FOOT	728
	GROUPEMENT DEFENSES CULTURES	224
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	714
	PROTEGEONS NOTRE VILLAGE	224
	US VION	1399
	Total VION	4715

Les demandes de subventions des associations extérieures sont présentées au Conseil Municipal. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne plus verser de subventions aux associations extérieures :

	ADMR	0		
	ADAPEI DE LA SARTHE	0		
	ASSOCIATION DE SOUTIEN ACTIF AUX DEMANDEURS D'EMPLOI			
	(A.S.S.A.D.E)	0		
	ASSOCIATION DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX	0		
Autres	ASSOCIATION MOUVEMENT VIE LIBRE			
organismes	ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG - SABLE	0		
	BTP CFA SARTHE	0		
	CCI LE MANS	0		
	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA COIFFURE DE LA SARTHE	0		
	CENTRE SOCIAL GENS DU VOYAGE - VOYAGEURS 72	0		

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - LE MANS	0
ECOLE SAINT VINCENT - SAINT ANNE	0
L'ENFANT SOLEIL	0
LYCEE LES HORIZONS	0
MFR BERNAY	0
MFR NOYANT	0

Objet: Vote des taux d'imposition 2016

Après avoir entendu l'exposé sur les recettes et les dépenses de la commune, Madame Le Maire présente les simulations d'impositions. Madame Le Maire propose une augmentation des taux de 1 %.

1er vote : pour une augmentation des taux de 1 %

Pour : 6 voix Contre : 6 voix Abstentions : 0 voix

Pour une augmentation de 0.5 % : 1 voix

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est procédé à un 2ème vote :

2ème vote : pour une augmentation des taux de 0.5 %

Pour: 10 voix Contre: 3 voix Abstentions: 0 voix

Après vote, les taux d'imposition augmenteront de 0.5 %.

A savoir:

Taxe d'habitation : 9.70 %
Taxe foncière (bâti) : 13.52 %
Taxe foncière (non bâti) : 25.71 %

Délibn°14-03-16-14

Objet : Gratification stagiaire – Ludivine RIOUX

Madame le Maire rappelle le contexte concernant la gratification des stagiaires.

La gratification est due lorsque la présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil est supérieure à **2 mois**, soit l'équivalent de 44 jours (sur la base de 7 heures par jour), au cours de

l'année d'enseignement (scolaire ou universitaire). En dessous de ce volume horaire, la gratification reste facultative pour l'employeur.

Madame Le Maire informe les Conseillers Municipaux que Melle RIOUX Ludivine a effectué un stage de 6 semaines en Mairie de Vion. Melle RIOUX a été présente 30 jours, soit 198 heures.

Madame Le Maire rappelle que cette gratification est exonérée de charges sociales pour l'organisme d'accueil et pour le stagiaire (la <u>CSG</u> et la <u>CRDS</u> ne sont pas dues).

Madame Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de verser la somme de 400 € à Melle RIOUX Ludivine.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de verser une gratification de 400 € à Melle RIOUX Ludivine.

Vote: Pour: 12 voix Contre: 1 voix Abstentions: 0 voix

Délibn°14-03-16-15

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Réfection bâtiment communal situé sur le parking de la salle polyvalente

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	19 778.73
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	13 185.81
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL HT	32 964.54

 $[\]dot{*}$ (sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)

2 – Réfection éclairage public Rue des Tilleuls

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	3 643.60
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	1214.40
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser) - TEPCV	2 428.80
Fonds privés	
TOTAL HT	7 286.40

(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Madame Le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

L'ordre du jour étant épuisé, l'ordre du jour est levé à 23 h.

LEVRARD Françoise Brigitte TETU-EDIN Sylvie RIBOT

Daniel REGNER Chantal REGNER Kathy FLEURANCE

Nathalie GAIGNARD Moncef BABAI Jérôme LEBRETON

Jacques TIMMERMAN Yannick DANVERT Laurent CARTIER

Patrice CHARTON